

ANNEXE 3 : Suivi Médical Règlementaire



Direction Technique Nationale

Paris, le 06 juillet 2016

Contenu de la Surveillance Médicale Règlementaire de la Fédération Française de Pentathlon Moderne dans le cadre du projet de performance fédéral (PPF)

Pour les ESPOIRS ou les sportifs de collectifs nationaux (SCN) :

- Visite de non contre-indication selon la réglementation du certificat en vigueur
- Pour les entrants dans le programme d'accession au haut niveau, proposition de réaliser un test d'effort à visée énergétique à condition qu'il soit validé et pris en charge financièrement lors de la convention d'objectifs (CO).
 - o L'intérêt du test d'effort à l'entrée permet de donner des bases aux entraîneurs sur les capacités du jeune sportif ; il sera ensuite évalué sur le terrain par les entraîneurs au cours des années suivantes.

Pour les SHN :

- Application du socle commun proposé dans le futur arrêté à savoir une visite complète avec bilan diététique, bilan psychologique, recherche d'un état de surentrainement et un ECG de repos réalisé par un médecin du sport une fois par an (si possible, utilisation de l'appareil ergovision lors de la visite).
- Si le SHN est hors pôle, hors club d'accession au Haut Niveau, et hors ADPE le bilan doit être effectué par un médecin du sport-
- Si le SHN est en pôle, en club d'accession au haut niveau, ou dans l'ADPE, le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport et peut à sa demande déléguer le suivi psychologique à un (e) psychologue clinicien et le bilan diététique à un (e) diététicien (ne).
- Si le SHN est en pôle France INSEP, le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport avec visite séparée pour la psychologie par un (une) psychologue clinicien (ne) et pour la diététique par un(e) diététicien (ne). Il est rajouté en plus un bilan isocinétique des membres inférieurs par an et un bilan dentaire par an.
 - o Les tests isocinétiques des membres inférieurs s'inscrivent dans une démarche de prévention des blessures et donnent des renseignements importants aux entraîneurs et préparateurs physiques afin d'orienter le travail physique.
 - o Dans une pratique de haut niveau, le bilan dentaire annuel est capital compte tenu des pathologies engendrées par le très haut niveau, les contraintes énergétiques, les contacts,